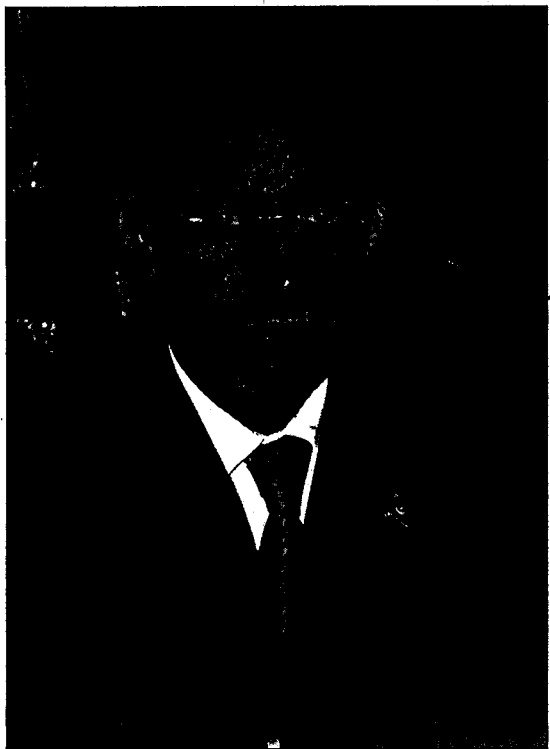


"La lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite est une priorité"



HORIZONS : Les journées nationales de concertation ont adopté, avec quelques recommandations supplémentaires, le rapport final présenté sur la bonne gouvernance. Qu'est ce qui explique, selon vous, ce consensus.

Mohamed Ould El Abed : Le consensus qui s'est dégagé s'explique, en partie, par la clarté du rapport du Comité interministériel chargé de la bonne gouvernance, sa cohérence d'ensemble et la pertinence des propositions qui y sont formulées. Il s'explique, aussi et surtout, par le climat de quiétude, de sérénité et de confiance né de la restructuration du 03 août 2005 qui a permis d'engager un débat franc et sincère, hors de toute complaisance et de tout parti pris, sur toutes les questions nationales. Enfin, la conviction des participants quant à la suite qui sera réservée aux conclusions de leurs travaux a été un élément qui les a aiguillonnés sur la voie de la recherche de solutions consensuelles.

HORIZONS : Les structures mêmes du MAED, son potentiel humain, ses moyens sont-ils vraiment adaptés à l'énorme mission qu'il s'est aujourd'hui

donné? Répondent-ils d'ailleurs aux nécessités du développement?

Mohamed Ould El Abed : A l'issue d'une légère réorganisation en 1998, le Ministère du Plan est devenu le Ministère des Affaires Economiques et du Développement. Il a pour mission générale de concevoir, coordonner et assurer le suivi de l'exécution de la politique économique et sociale du Gouvernement, de promouvoir le développement de l'investissement privé et de veiller à l'intégration des stratégies de lutte contre la pauvreté dans le processus national de planification.

Aujourd'hui, il est clair que certaines fonctions fondamentales d'un ministère de l'économie, comme la prospective, le suivi de la conjoncture, l'analyse de la cohérence des politiques sectorielles, le suivi-évaluation, pour ne citer que celles-ci, sont peu ou pas du tout prises en charge par le département, du fait de la faiblesse ou de l'absence de structures qui en sont chargées et de l'insuffisance des ressources humaines qualifiées.

Une réflexion avait été engagée depuis quelque temps pour mieux préciser les missions du départe-

ment, les décliner en fonctions homogènes et en déduire l'organisation optimale en termes de structures et, partant, les besoins en ressources humaines additionnelles.

Cette réflexion sera poursuivie et notre espoir est qu'elle aboutisse le plus rapidement possible à la définition d'un schéma organisationnel optimal qui pourra être mis en œuvre progressivement en fonction de l'évolution des ressources humaines du département.

HORIZONS : L'un des principes de bonne gouvernance, souligné par le rapport final, est celui de l'égal accès aux emplois publics. Comment l'appliquer? Reconsidèrera-t-on la présence au sein de l'administration actuelle de beaucoup de responsables notoirement incompétents?

Mohamed Ould El Abed : Dans ce domaine, et comme souligné dans le Rapport du Comité interministériel, un certain nombre d'insuffisances ont été explicitées. Elles ont trait à : (i) l'absence d'outils de gestion permettant de procéder à des recrutements adaptés aux besoins identifiés suite à des définitions de postes et de profils ; (ii) l'insuffisance de compétences en matière d'identification des besoins dans les domaines de la formation et du recrutement et (iii) le manque de transparence dans les recrutements, couplé à la modestie des moyens de la Commission Nationale des Concours et au caractère limité de son champ d'intervention.

Pour remédier à cette situation, un certain nombre de mesures sont envisagées parmi lesquelles on peut citer : (i) le réaménagement des textes régissant la Commission nationale des concours et le régime commun des concours et examens professionnels ; (ii) la création d'un bulletin d'annonces pour les offres d'emplois publics et (iii) la réorganisation et la rationalisation du travail de la Commission d'équivalence des diplômés.

Ces mesures doivent s'inscrire dans le cadre d'une approche globale de gestion optimale des ressources humaines en termes de conservation, de motivation, de formation continue et de maîtrise des effectifs. Dans le strict respect des lois et règlements en vigueur, cette approche doit être centrée sur l'identification rationnelle des besoins en ressources humaines et sur la mise en place de fiches de postes et de systé-

mes efficaces de suivi - évaluation, de sanction et de récompense. C'est par cette approche, qui réhabilite le mérite, que l'administration publique saura attirer et fidéliser les compétences.

HORIZONS : Les citoyens dénoncent souvent une gestion anarchique des biens de l'Etat : voitures, logements, évacuations sanitaires ...

Mohamed Ould El Abed : Dans le prolongement des mentalités héritées de l'ère coloniale et des pratiques laxistes et de la mauvaise gestion des régimes totalitaires, un climat général de mauvaise gestion et de non respect de la chose publique s'est instauré dans le pays.

Depuis la restructuration du 03 août 2005, la volonté ferme du Gouvernement de mettre fin à cette situation a été clairement explicitée. Sa traduction concrète est déjà perceptible avec l'accent mis sur la réforme de la justice et la bonne gouvernance, la mise en place d'une Inspection Générale d'Etat et le renforcement des autres institutions de contrôle, le lancement du processus d'assainissement du patrimoine de l'Etat dont les dernières actions concernant le parc automobile sont l'une des manifestations.

Par ailleurs, une réflexion va être lancée incessamment afin de définir de nouvelles modalités de gestion des avantages en nature que l'Etat accorde à ses agents, comme le logement, les véhicules et la prise en charge des soins de santé. Ces modalités garantiront, dans la transparence, l'équité et l'allocation optimale des ressources.

HORIZONS : La corruption, l'enrichissement illicite sont des maux longtemps dénoncés, de grands freins à tout progrès. Quelles mesures sont prises pour les juguler? Demandera-t-on des comptes pour les grands dossiers?

Mohamed Ould El Abed : La lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite est une priorité de la période de transition, du fait que ces phénomènes portent préjudice aux pauvres, dissuadent les investisseurs étrangers et limitent l'impact de l'investissement national et de l'aide extérieure, tout en sapant les fondements de l'Etat de droit.

Le rapport du Comité interministériel chargé de la bonne gouvernance prévoit un ensemble de mesures visant à combattre ces phénomènes. Il s'agit notamment

de la ratification des conventions des Nations Unies et de l'Union Africaine sur la corruption, de l'instauration d'un système de déclaration des biens des titulaires des hautes fonctions de l'Etat et de l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption. A cela s'ajoutent le renforcement des capacités des structures de contrôle et la garantie de l'effectivité des résultats de leurs investigations, le développement des aptitudes des organisations de la société civile en matière de lutte contre toutes les formes de la délinquance économique et financière et la promotion de l'éthique à travers l'éducation citoyenne, la sensibilisation et la communication.

Ce dernier élément est important étant donné que l'administration ne constitue pas une entité exogène à la société et que les dérives constatées sont, dans une certaine mesure, imputables aux mentalités rétrogrades prévalant au sein de cette dernière.

La combinaison de toutes ces mesures devrait favoriser la réhabilitation des principes et valeurs qui doivent guider l'action des agents de l'Etat, notamment le sens du service public, le respect de la chose publique et la probité.

Pour ce qui est du passé, il ne me semble pas le plus important, l'essentiel est plutôt de préserver l'avenir. Comme l'a dit le Chef de l'Etat : " La reconstruction, l'apaisement, la symbiose nationale priment sur tout le reste, quitte à

faire l'impasse sur certains comportements anciens et répréhensibles. La Mauritanie nouvelle ne peut se bâtir sur les règlements de comptes".

HORIZONS : *La bonne gouvernance, ce n'est pas nouveau ici. On en parle depuis longtemps sans qu'il y ait de résultats. Croyez vous que nous devons être plus confiants maintenant ?*

Mohamed Ould El Abed : Effectivement, un certain nombre de programmes et projets qui s'inscrivent dans le domaine de la bonne gouvernance ont été mis en œuvre ces dernières années, avec l'appui des partenaires au développement.

Ces programmes et projets ont visé la mise en place d'une série de réformes institutionnelles, juridiques et judiciaires ayant pour objet la consolidation de l'Etat de droit, le renforcement des capacités de l'administration, des collectivités locales et de la société civile, la promotion du secteur privé et des droits Humains ainsi que l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique. Cependant, le système de gestion politique et économique qui prévalait dans le pays a limité considérablement le rythme d'exécution de ces réformes et, partant, leur impact.

C'est pourquoi, nous avons réalisé un diagnostic exhaustif de la situation mettant l'accent sur les facteurs limitants au niveau de chaque thématique de la gouver-

nance et nous avons adopté, sur sa base et à l'issue d'une large concertation nationale, des mesures administratives, économiques et institutionnelles de nature à provoquer les changements nécessaires.

Dans ce cadre, une attention particulière sera accordée à l'exemplarité du comportement des responsables à tous les niveaux, à leur engagement dans l'action et au renforcement des contrôles administratifs et judiciaires et à la garantie de leur effectivité.

Je crois que l'on peut raisonnablement aujourd'hui être plus confiants quant au respect des principes de bonne gouvernance. En effet, le consensus national qui s'est dégagé lors des journées de concertation constitue un engagement solennel de l'ensemble des forces vives du pays à promouvoir cette bonne gouvernance.

HORIZONS : *Le CSLP a quelques années derrière lui. Avec quels résultats ?*

Mohamed Ould El Abed : Dans le prolongement de l'éligibilité de notre pays à l'initiative de la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE), un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) a été élaboré en 2001.

Sur la base des résultats de l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages (EPCV) de 2004, un nouveau

profil de pauvreté est en cours de finalisation. Il permettra de connaître avec précision l'évolution des différents indicateurs de pauvreté entre 2000 et 2004, et donc d'apprécier l'impact réel des politiques et programmes de mise en œuvre du CSLP sur la période 2001-2004.

La nouvelle phase du CSLP (2006 - 2010), en cours de préparation, tirera les leçons qui s'imposent de ces évolutions et assurera une programmation rationnelle de ressources afin de faire reculer sensiblement et durablement les frontières de la pauvreté dans un nouveau cadre de transparence, d'équité, d'efficacité et de justice sociale.

HORIZONS : *Enfin, il paraît que la Mauritanie a reconnu en 2004 qu'elle présentait, en matière économique, des chiffres faux, travaillés donc. Mais sur quelle base comptez vous alors travailler aujourd'hui ? Avec quels chiffres ? Quels matériaux statistiques, quels bilans ?*

Mohamed Ould El Abed : La communication aux partenaires au développement de données économiques et sociales maquillées est un fait. En concertation avec ces partenaires, les services techniques compétents de l'Etat s'attellent, depuis plusieurs semaines, au travail de vérification nécessaire en vue d'établir des données fiables pour la période considérée.

Ce sont ces nouvelles données,

dont certaines des plus importantes ont été finalisées, qui serviront de base pour les nouveaux programmes et politiques de développement.

Par ailleurs, et conformément aux mesures inscrites dans le rapport du Comité interministériel sur la bonne gouvernance, l'accent sera mis, dès à présent, sur la mise en place d'un mécanisme permettant d'assurer la transparence des informations économiques et financières et l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique couvrant la période 2006 - 2010.

Dans ce cadre, un décret d'application de la Loi Statistique de 2005 sera adopté avant la fin de l'année. Il permettra la mise en place du Conseil National de la Statistique où siègeront aux côtés de l'administration des représentants de la société civile et du secteur privé. Ce conseil aura, entre autres missions, de : (i) proposer les orientations générales des activités statistiques nationales, les priorités et les instruments de coordination du Système National de la Statistique ; (ii) examiner le programme statistique national et proposer son adoption au Conseil des Ministres (iii) assurer le dialogue et la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de l'information statistique et (iv) veiller au respect des règles déontologiques de la profession et des principes fondamentaux de la statistique publique. ●